

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALUYERS

Lundi 7 juin 2021

Nombre de conseillers: 23

En exercice: 23 Présents: 18 Votants: 20

L'an Deux-mille-vingt-et-un, le 7 juin, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OUTREBON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 31 mai 2021

Présents: M. Pascal OUTREBON, Mme Séverine SICHÉ-CHOL, Mme Odile BRACHET-CONVERT, M. Laurent NAULIN, Mme Geneviève CASCHETTA, M. Loïc TAMISIER, M. Marc MIOTTO, Mme Evelyne VIOLLET, Mme Giada RAVET, Mme Mireille BERTHOUD, M. Jean-Jacques COURBON, Mme Christiane ROUAND, M. Jean-Louis MONTCEL, M. Pierre-Luc GUITTET, Mme Concetta SAYER CORTAZZI, M. Sylvain NAVARRO, Mme Dominique FONS, M. Yves CUBLIER

Absents excusés: M. Charles JULLIAN a donné pouvoir à Mme Séverine SICHE-CHOL

Mme Audrey MICHALLET a donné pouvoir à M. Loïc TAMISIER

Absents: M. Sébastien CHAIZE, M. Stéphane LEMARCHAND, Mme Annabelle PATRIER

Secrétaire de séance : Mme Mireille BERTHOUD

Délibération n°202100607-01

Budget communal 2021 - Décision Modificative n°1

Les aides versées en 2020 dans le cade de la politique de transition énergétique doivent être amorties. Il est nécessaire de rajouter des crédits à la ligne budgétaire prévue au budget.

Le véhicule thermique des services techniques a été vendu, cette recette n'était pas prévue au budget, il convient de mettre des crédits à la ligne budgétaire correspondante.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 342,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 342,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00€	1 342,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	1 342,00 €	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	1 342,00 €	1 342,00 €	0,00€	0,00€
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00€	7 442,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00€	7 442,00 €	0,00€	0,00€
R-024 : Produits de cessions	0,00€	0,00€	0,00€	6 100,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00€	0,00€	0,00€	6 100,00 €
R-280422 : Privé - Bâtiments et installations	0,00€	0,00€	0,00€	1 342,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	0,00€	0,00€	1 342,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00€	7 442,00 €	0,00€	7 442,00 €
Total Général		7 442,00 €		7 442,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget communal – exercice 2021, tel qu'indiqué ci-dessus,

Délibération n°202100607-02

Modification du tableau des effectifs

Suite au recrutement d'un agent technique en charge de la maintenance des bâtiments, il est nécessaire de créer l'emploi permanent d'adjoint technique.

Le policier municipal, Brigadier-Chef principal, a fait valoir ses droits à la retraite. Il sera remplacé par un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) sur le grade d'adjoint technique.

SUPPRESSION DE POSTE	Quotité hebdomadaire	CREATION DE POSTE	Quotité hebdomadaire
		Adjoint technique	35/35 ^{ème}
		Adjoint technique	35/35 ^{ème}

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice 2021, chapitre 012.

Délibération n°202100607-03

 Marché de travaux – Rénovation de la toiture du Cuvier Adam et Eve – Actualisation du prix

Par délibération en date du 3 juin 2019, le conseil municipal a désigné le titulaire du marché de rénovation de la toiture du Cuvier Adam et Eve puis l'acte d'engagement a été signé avec l'entreprise :

ENTREPRISE - ADRESSE	OFFRE DE BASE RETENUE € HT	VARIANTE RETENUE (€ HT)	PRESTATION SUPPLEMENTAIRE RETENUE (€ HT)
BEAUFILS 37, Boulevard Maréchal Franchet d'Esperey	57 744,55 €		

Des arbitrages budgétaires en 2019 ont reporté ces travaux en début 2020 mais la pandémie a de nouveau mis ce projet entre parenthèse.

Le titulaire du marché peut démarrer les travaux en juin et il est nécessaire d'actualiser le prix du marché.

En effet, pour les marchés de travaux il est obligatoire de mettre à jour le prix d'un marché en cas de retard pris entre la date de fixation du prix et la date de commencement des prestations.

L'actualisation consiste à réinitialiser le prix qui avait été fixé dans le marché, lorsqu'un délai de plus de trois mois s'est écoulé entre la date à laquelle le candidat retenu avait fixé son prix dans l'offre et la date du début d'exécution des prestations. L'actualisation transforme le prix ferme initial en un nouveau prix ferme.

Sur la base de l'évolution de l'index BT 01, le coefficient à appliquer est de 1,038 ce qui donne le prix actualisé suivant :

ENTREPRISE - ADRESSE	OFFRE DE BASE ACTALISEE € HT	VARIANTE RETENUE (€ HT)	PRESTATION SUPPLEMENTAIRE RETENUE (€ HT)
BEAUFILS 37, Boulevard Maréchal Franchet d'Esperey	59 938,84 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'actualisation du prix du marché de travaux de rénovation de la toiture du Cuvier Adam et Eve telle qu'indiquée ci-dessus,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité du groupe scolaire – Approbation de l'Avant-Projet Définitif

Par délibération n°20210329-18 en date du 29 mars 2021, le conseil municipal a approuvé la désignation de l'Atelier d'architecture RIVAT 53 cours Fauriel 42100 SAINT-ETIENNE en qualité de maître d'œuvre des travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité du groupe scolaire pour un montant de 112 000 € HT. Ce montant correspondant à un taux d'honoraires de 10,46 % sur la base d'un montant de travaux estimé par le bureau d'études ayant réalisé l'audit énergétique à 1 070 000 € HT.

A l'issue de l'Avant-Projet Sommaire qui a été présenté le 7 mai 2021 et après concertation avec les enseignants, des modifications et des demandes complémentaires non prévues initialement ont été sollicitées en matière d'aménagement intérieur (changement de sols, modification de l'organisation de sanitaires, couchettes, vestiaires, peinture, cloisons,...)

Le maître d'œuvre a intégré ces compléments, affiné les différents postes de travaux et a présenté l'Avant-Projet Définitif le mercredi 2 juin 2021.

Cette mission de maîtrise d'œuvre permet de déterminer les surfaces détaillées des éléments du programme, d'arrêter en plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage, de définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques, d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux et de permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.

L'estimation du coût des travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité du groupe scolaire est fixée, au stade APD, à 1 593 613,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet de travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité du groupe scolaire

Date affichage: 10 juin 2021

Le Maire, Pascal OUTREBON